

PERSPECTIVES

PLAN DE FORMATION SSIAP 3

OBJECTIFS : *Qualification des chefs de service de sécurité incendie & assistance à personnes, préparation de l'examen niveau SSIAP.3*

AGREMENT:

Formation agréée par la Préfecture de Côte d'Or réalisée en conformité avec l'annexe II à l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements

CONDITIONS D'ACCES A L'EXAMEN

*Diplôme de niveau 4 minimum (NB : ou validation des acquis de l'expérience)
ou diplôme d'ERP 2 ou d'IGH 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction
ou S.S.I.A.P 2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction
avoir suivi la formation SSAIP 3
être apte à l'emploi (certificat médical)*

CONTENU DE LA FORMATION

Les principes d'écllosion et de développement du feu; Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu; Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment; Se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie; Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction; Expliquer l'ordonnancement de la réglementation; Classer un bâtiment en fonction de la réglementation; Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments; La réglementation accessibilité Analyses des risques; Réalisation des travaux de sécurité; Documents administratifs Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport; Actualiser ses connaissances des textes applicables; La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles; Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité; Les principes de gestion du personnel et des moyens; Assurer une autorité dynamique; Le code du travail applicable aux salariés; La réalisation des budgets; La fonction achat; Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité

DUREE : Formation 30 jours

Et pré requis formation SST et HoBo

***Organisation réalisée avec 8 stagiaires
12 stagiaires Maximum par stage***

***L'inscription ne devient définitive qu'après
réception du document d'inscription signé, de
l'accord du centre de formation, accompagné du
cheque d'acompte de 40 %***

***(320 € frais de dossier & examen sont à prévoir
en cas d'échec à la première présentation)***